

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2012





Chères amies, chers amis, membres de l'ODAE-Suisse
ou donatrices et donateurs

Observer – documenter – interpréter, c'est le rôle que se donne l'ODAE-Suisse. A l'aide de cas particuliers qui montrent les conséquences des continuel durcissements dans la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers sur les personnes concernées, l'ODAE-Suisse informe et sensibilise le public, les médias et les politiciens et politiciennes. Toutefois, la délimitation n'est pas toujours facile. Où cesse l'observation et où commence l'intervention ? Au fond, l'ODAE-Suisse doit-il 'ingérer activement ?

La création de l'ODAE-Suisse repose sur la préoccupation et la responsabilité. En effet, l'adoption de la loi durcie sur l'asile et de la loi sur les étrangers en 2006 a accru le danger que l'exécution des lois dispose de plus de moyens et gagne en importance au détriment du respect des droits humains, des conventions contraignantes et de la constitution fédérale. Les 200 cas environ que les observatoires ont documentés montrent que ces craintes se sont vérifiées. Ils engendrent en partie la stupéfaction : discrimination des Suisses en matière de regroupement familial, retrait de l'autorisation en cas de dépendance non fautive envers l'aide sociale, mépris des droits de l'enfant . . .

Bien entendu, l'ODAE-Suisse repense constamment son rôle. Mais un droit d'asile et des étrangers qui soit conforme aux droits humains ne peut être réalisé que si beaucoup de personnes individuelles et organisations interviennent, expliquent, font du lobbying et convainquent de manière claire. La pure observation sans interprétation ni conséquences ne conduit pas à des changements. C'est ainsi que l'ODAE-Suisse a décidé à la fin de l'an dernier de soutenir activement le référendum contre les durcissements de loi sur l'asile (encore récente) après avoir observé les effets la plupart du temps inacceptables des renvois sur les personnes concernées. L'ODAE-Suisse craint que d'autres durcissements de la loi « déjà durcie » ne créent des situations encore plus précaires pour les personnes concernées et n'engendrent d'autres violations des droits humains.

Les trois Observatoires ont publié leur premier rapport spécialisé commun l'an dernier sur le regroupement familial et les limitations au droit à la vie familiale. Un deuxième rapport spécialisé, cette fois de l'ODAE-Suisse seul, a traité du retrait injustifié de l'autorisation. Dans nos recherches, nous avons découvert divers cas où les autorités cantonales avaient retiré l'autorisation à des personnes car celles-ci dépendaient de l'aide sociale. Le fait que ces personnes n'aient pas causé cette situation de manière fautive, mais soient des victimes d'accidents ou de maladie n'a pas intéressé les autorités. Les deux rapports ont eu un écho positif dans les médias et dans l'opinion publique. Grâce au sérieux avec lequel le travail a été accompli, de nombreuses revendications ont été formulées et des interventions parlementaires ont été déposées sur le sujet.

Pour que la voix critique de l'ODAE-Suisse puisse encore se faire entendre à l'avenir, elle continue d'avoir besoin du généreux soutien des membres, des sympathisants et sympathisantes ainsi que des lecteurs et lectrices de nos publications. Les dons reçus de diverses organisations, fondations et Eglises ont momentanément un peu apaisé notre situation financière très souvent tendue. Nous sommes toutefois encore tributaires de votre généreux soutien – pour que nous puissions continuer à dénoncer publiquement des inepties légales et des injustices manifestes.

Un chaleureux merci



Ruth-Gaby Vermot, présidente



L'année écoulée a été à nouveau très intense pour l'Observatoire suisse qui a également connu des changements. Au premier semestre, les trois Observatoires ont publié leur premier rapport spécialisé commun sous le titre « Regroupement familial et les limitations au droit à la vie familiale ». Le 2 août 2012, Stefanie Kurt a succédé à Claudia Dubacher dans la fonction de secrétaire générale. Vers la fin de l'année, l'ODAE-Suisse a fait paraître en outre le rapport spécialisé « Retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale ».

Au cours de l'année, nos membres et donateurs et donatrices ont reçu une newsletter (septembre 2012) sur des questions d'actualité et de nouveaux cas documentés. De nombreuses infos brèves ont en outre régulièrement paru sur notre site ainsi que diverses prises de position adoptées dans le cadre de consultations relatives au droit d'asile et des étrangers. Ainsi, l'ODAE Suisse s'est par exemple prononcée en faveur du droit des jeunes sans-papiers à accomplir une formation professionnelle. Il a critiqué des plans de mise en oeuvre de la motion Barthassat (Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal) et a demandé la suppression d'obstacles bureaucratiques. De même, l'ODAE-Suisse a critiqué les propositions de mise en oeuvre de l'initiative sur le renvoi en les qualifiant de contraires au droit international public. Enfin, il a soutenu le référendum contre les durcissements de la loi sur l'asile.

Premier rapport spécialisé commun

Les trois Observatoires ont publié leur premier rapport spécialisé commun « Regroupement familial et les limitations au droit à la vie de famille » le 10 mai 2012 encore sous la responsabilité de Claudia Dubacher. Ce rapport se fonde sur 11 situations documentées par les observatoires, qui témoignent des conséquences difficiles qu'entraîne l'application du droit en matière de regroupement familial, à la fois pour les migrants et pour les Suisses qui souhaitent faire venir ici leur proches étrangers. Les difficultés rencontrées découlent souvent directement des restrictions légales, mais elles sont aussi régulièrement la conséquence d'une application particulièrement restrictive.

Le travail commun des observatoires a été fructueux et a renforcé leur collaboration de manière durable. Un des points forts a certainement été la conférence de presse commune qui a eu un large écho aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. L'ODAE-Suisse reçoit souvent des questions sur ce rapport. Le 27 octobre 2012, il y a eu à Berne la plateforme nationale réunissant les trois observatoires. La discussion y a été très constructive et un nouveau rapport commun est planifié pour le printemps 2014 sur le thème de l'admission provisoire. Un grand merci ici également à l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss qui a participé à la plateforme en tant que modératrice.

Rapport « Retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale »

Dans rapport spécialisé de décembre 2012, l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse) a traité du thème du retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale. Sur la base de sept cas documentés, il apparaît clairement que les offices de migrations retirent des autorisations en raison de situations non fautives de détresse et de perte d'emploi. En outre, on n'accorde pas non plus assez de poids aux efforts d'intégration professionnelle. Il est également choquant que des étrangers et des étrangères qui vivent et travaillent depuis très longtemps en Suisse se voient retirer leur autorisation uniquement parce qu'ils et elles dépendent de l'aide sociale. Souvent, ces personnes n'ont plus aucun lien avec leur pays d'origine, de sorte que le retrait de l'autorisation est disproportionné.

Néanmoins, l'ODAE-Suisse connaît un cas où la mère d'un enfant suisse a été menacée du retrait de son autorisation. Les actes de violence du mari ont amené l'autorité tutélaire à placer l'enfant. Les frais de ce placement ont été entièrement mis à la charge de la mère et la mère menacée pour cette raison du retrait de son autorisation.

Toute aussi problématique est la définition souvent très étroite par les autorités de leur marge d'appréciation où la priorité est

manifestement donnée aux intérêts de l'économie. La situation précaire des étrangers et des étrangères atteints par la maladie, victimes d'un accident dans l'exercice de leur profession ou de violence domestique et la dépendance envers l'aide sociale qui s'ensuit sont souvent retenues comme autant d'éléments à charge contre les intéressés dans les décisions sur la prolongation de l'autorisation. Ainsi, pour des personnes déjà sérieusement touchées dans leur vie personnelle ou professionnelle, il faut encore endurer les refus des autorités.

Le rapport spécialisé est accessible sur le site odae-suisse.ch

Depuis quelque temps, l'ODAE-Suisse est présent sur le net également via Facebook. L'utilisation de ce média social lui permet de s'adresser de plus en plus aux jeunes. Actuellement, la page Facebook de l'ODAE-Suisse compte près de 350 personnes. La tendance est à la hausse. Sur la plateforme, on trouve à chaque fois les événements les plus actuels (documentation de cas, publication de rapports, brefs communiqués, etc.).

12 cas documentés

En complément à ceux provenant de Suisse romande et de Suisse orientale, l'Observatoire suisse a documenté 12 cas individuels l'an dernier (4 ZH, 2 AG, 2 BE, 3 BS, 1 SZ). Il s'agissait en majorité de cas relevant de la problématique du retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale, car l'ODAE préparait un rapport sur le sujet. Mais d'autres thèmes ont également été documentés, comme la violence domestique, l'homosexualité en tant que motif d'asile ou les renvois problématiques en Italie.

Notre participation aux séances d'échanges des bureaux de consultation juridique nous a permis de poursuivre intensément notre collaboration avec ces bureaux. Ces échanges sont très appréciés de part et d'autre et la participation de l'ODAE-Suisse nous permet d'être constamment au courant des nouveautés dans le domaine de l'asile et des étrangers.

A la fin de l'année, le 194e cas documenté a paru sur notre site.

Travail de lobbying

En 2012 aussi, l'ODAE-Suisse a souvent répondu à des questions de parlementaires qui avaient besoin d'informations ou d'aide pour préparer des interventions. En outre les députés alémaniques du Conseil national et du Conseil des Etats ont reçu, avant chaque session, la « ParLetter » dans laquelle l'ODAE-Suisse a repris les questions actuellement débattues à l'aide de cas documentés.

Pendant les sessions parlementaires, l'ODAE-Suisse a chaque fois été présente pour informer les parlementaires des dernières publications. Les entretiens ont été appréciés de part et d'autre. Lors de la session d'été, le rapport spécialisé « Regroupement familial et les limitations au droit à la vie familiale » a été distribué aux parlementaires qui l'ont en général jugé très utile. A la session d'hiver, nous leur avons présenté le rapport spécialisé « Retrait de l'autorisation pour dépendance envers l'aide sociale ». L'accent a été mis en particulier sur les cas où la personne concernée est menacée du retrait de son autorisation par les autorités sans qu'elle ne soit aucunement fautive de sa dépendance envers l'aide sociale. Les parlementaires ont manifesté un vif intérêt pour cette problématique.

Recherche de fonds

Le financement de l'Observatoire suisse a également été difficile l'année dernière. Grâce au très bon travail et à la forte ténacité de Claudia Dubacher, la situation financière s'est cependant légèrement améliorée. La recherche de fonds et l'entretien des contacts avec les fondations nécessitent beaucoup de temps. Malheureusement, seule une très faible augmentation du nombre de membres a été possible. Pendant le prochain exercice, l'accent sera mis sur le recrutement de nouveaux membres de l'ODAE-Suisse, aussi bien individuels que collectifs.



© « Vol Spécial », film de Fernand Melgar

Comité et secrétariat

Le comité s'est réuni six fois l'an dernier. Les séances ont été marquées par des discussions sur de nouveaux cas, le lobbying et le souci de disposer de suffisamment de moyens.

Stefanie Kurt, juriste, a repris le 2 août 2012 la charge de secrétaire générale laissée vacante par Claudia Dubacher. Le comité remercie très chaleureusement Claudia Dubacher qui a dirigé l'ODAE-Suisse avec compétence et engagement. Elle travaille désormais dans le domaine de la communication pour l'Office de consultation sur l'asile, OCA.

Stefanie Kurt travaille à 70% comme secrétaire générale. Elle s'occupe de tous les domaines spécialisés et administratifs du secrétariat – notamment aussi de la recherche de fonds – et elle encadre les stagiaires dans leur travail.

L'Observatoire suisse remercie chaleureusement ses stagiaires qui ont travaillé chacune à 80% et avec un grand engagement dans la documentation de cas particuliers et dans l'extension de notre réseau de contacts. Olivia Jost a terminé son stage chez nous à fin janvier 2012. Annemarie Gurtner a oeuvré de février à juin 2012 et Anja Huber accomplit un stage de septembre 2012 à fin mars 2013 à l'ODAE-Suisse. Nous formons tous nos voeux pour leur avenir.

L'Observatoire Suisse du droit d'asile et des étrangers remercie aussi très cordialement Franca Hirt. A la fois membre du comité et caissière, elle s'occupe de notre site, de la banque de données, de la gestion des membres et de la comptabilité.

Stefanie Kurt, secrétaire générale

Merci aux personnes et organisations qui nous soutiennent

Le comité remercie encore les personnes et organisations qui ont apporté à l'Observatoire suisse un soutien immatériel ou matériel l'an dernier dans la mise en oeuvre de nos objectifs. Nos remerciements vont en particulier à nos fidèles membres, à nos donateurs et donatrices, aux membres du comité de soutien, aux instances publiques, aux Eglises et aux fondations. Sans vous, notre travail ne serait pas possible.

On peut citer ici les noms suivants :

- > Berti Wicke-Stiftung
- > Cofra Foundation
- > Corymbo-Stiftung
- > Georges- und Jenny Bloch Stiftung
- > Hirschmann-Stiftung
- > Migros-Kulturprozent
- > Paul Schiller Stiftung
- > Soliwerk
- > Temperatio-Stiftung
- > Katholische Kirche Zug
- > OeME-Kommission der ev.-ref. Gesamtkirchgemeinde Bern

Membres du Comité :

Présidente

Ruth-Gaby Vermot-Mangold, Berne André Loembe, Düdingen (FR)
Rodrigo Montaluisa Vivas, Genève
Andy Tschümperlin, Rickenbach

Vice-Présidente

Boël Sambuc, Vessy (GE)

Autre membres du Comité

Hilmi Gashi, Berne
Franca Hirt, Boswil (AG)
Janine Junker, Lucerne

Réviseurs
Heinz Gabathuler, Zurich
Markus Imboden, Imboden und
Partner Treuhhand AG, Zurich

CONSÉQUENCES DU RENVOI DU PÈRE DE L'ENFANT

Avant de rencontrer « Franziska », « Aleeke » avait déjà été renvoyé deux fois de Suisse en Italie après avoir été repéré sur Eurodac, comme le prévoit le règlement Dublin II. Pourtant, les conditions de vie en Italie étaient très dures pour lui comme pour bien d'autres requérants d'asile. Il n'y avait pas assez de lits et les autorités italiennes lui avaient communiqué qu'il devait à nouveau quitter le pays. C'est pourquoi, il est revenu en Suisse.

Pour « Franziska » aussi la vie n'était pas simple. Son mari l'avait trompée, elle était malheureuse et restait avec lui pour leur fille. L'amour réciproque qu'elle a ensuite partagé avec « Aleeke » a été un bonheur pour les deux partenaires et ce bonheur a été complété par la naissance de leur fils commun.

Toutefois, ce bonheur n'a pas duré très longtemps. En raison de son nouveau séjour illégal en Suisse, « Aleeke » a été appréhendé et arrêté. Il était menacé d'être renvoyé une nouvelle fois en Italie. « Franziska » a dû verser une avance de frais pour le recours au Tribunal administratif fédéral et a eu beaucoup de peine à réunir l'argent nécessaire. La décision négative du tribunal a ensuite entraîné des difficultés financières pour « Franziska » au lieu d'une issue positive pour la petite famille.

Présomption de paternité

L'art. 255, al. 1, CC prescrit que le mari est présumé être le père de l'enfant né pendant le mariage. En ce qui concerne « Aleeke », cette présomption a eu pour effet que celui qui était encore le mari de « Franziska » a été automatiquement inscrit comme étant le père de l'enfant. Le fait que les époux vivaient séparés au moment de la conception, que le mari ait désavoué sa paternité et qu'« Aleeke » avait l'intention de reconnaître immédiatement l'enfant n'a joué aucun rôle dans l'immédiat. Cette règle dépassée à l'époque actuelle qui connaît de nouveaux modèles de couples a eu pour conséquence qu'« Aleeke » n'a pas pu invoquer son droit à la vie de famille selon l'art. 8 CEDH car il n'avait, officiellement, aucun enfant avec une Suissesse.

Contact régulier avec chacun des deux parents

Le renvoi d'« Aleeke » porte également atteinte aux droits du petit garçon. La Convention relative aux droits de l'enfant consacre le droit de chaque enfant d'entretenir une relation personnelle régulière et des contacts directs avec chacun de ses parents. Si « Aleeke » se retrouve en Italie ou dans son pays d'origine initial, la Guinée-Bissau, son fils n'a aucune possibilité de maintenir le contact avec lui d'une manière appropriée. En renvoyant le père, la Suisse viole ainsi ses obligations découlant de la Convention.

La mère est désormais tributaire de l'aide étatique

Avec deux jeunes enfants qu'elle élève seule, « Franziska » n'a pas la possibilité de prendre un emploi. Elle a dépensé le reste de ses économies pour le recours contre le renvoi d'« Aleeke ». Ce renvoi a maintenant pour effet qu'une jeune Suissesse a besoin de l'aide de l'Etat, alors que, sinon, tous les efforts visent à restreindre le cercle des bénéficiaires de l'aide sociale et qu'il arrive même souvent que des autorisations de séjour soient retirées pour dépendance à l'aide sociale, parce que le bien-être économique de la Suisse est considéré comme plus important.

Anja Huber, stagiaire

(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)

Vous trouvez davantage d'informations sur

www.odae-suisse.ch

www.facebook.com/sbaa.odae

BILAN

ACTIFS	2012	2011
Actifs circulants		
Liquidités	84'111.40	44'640.13
Caisse	152.35	246.75
Avoir actif remboursement de l'impôt anticipé	82.90	82.90
Comptes de régularisation actifs	0.00	10'000.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>84'346.65</i>	<i>54'969.78</i>
Actifs immobilisés		
Mobilier, Equipements et Installations	711.05	1'185.10
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>711.05</i>	<i>1'185.10</i>
TOTAL ACTIFS	85'057.70	56'154.88
PASSIFS		
Engagements vis-à-vis de tiers	22'030.30	16'345.20
Comptes de régularisation passifs	15'661.90	3'205.50
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>37'692.20</i>	<i>19'550.70</i>
Réserves secrétariat	10'000.00	10'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>10'000.00</i>	<i>10'000.00</i>
Capital propre		
Capital de l'association 1 janvier 2012	26'604.18	35'915.93
Bénéfice / perte (-)	10'761.32	- 9'311.75
<i>Total capital propre 31 décembre 2012</i>	<i>37'365.50</i>	<i>26'604.18</i>
TOTAL PASSIFS	85'057.70	56'154.88

COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2012	2011
Salaires	80'172.00	81'344.00
Prestations sociales	9'636.35	9'808.50
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>89'808.35</i>	<i>91'152.50</i>
Frais de location	6'587.30	6'606.05
Frais administratifs	6'632.43	8'816.55
Frais de tiers (traductions / comptabilité)	19'861.00	17'597.55
Formation permanente	48.00	769.60
Site Internet avec banque de données	2'336.00	2'336.00
Développement banque de données	3'240.00	0.00
Relations publiques / Matériel de publicité	7'782.55	6'811.85
Frais de l'association	1'661.00	1'751.60
Amortissements	474.05	790.10
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>48'622.33</i>	<i>45'479.30</i>
TOTAL CHARGES	138'430.68	136'631.80
PRODUITS		
Cotisations membres	30'458.00	28'455.00
Cotisations organisations	5'800.00	5'000.00
Dons	16'715.00	25'344.40
Dons rapports spécialisés	2'425.00	
Contributions organisations / fondations	52'766.00	38'600.00
Contributions églises	5'722.60	3'334.95
Contributions villes et communes	0.00	5'000.00
Resettes project communes (PN)	35'006.95	21'250.00
Dons membres du comité	225.40	228.00
Dissolution Réserves (Secrétariat)	0.00	0.00
Intérêts CCP	73.05	107.70
TOTAL PRODUITS	149'192.00	127'320.05
Bénéfice / Perte (-)	10'761.32	- 9'311.75

Regard sur l'année 2013

En 2013, l'ODAE-Suisse continuera de s'occuper des durcissements de la loi sur l'asile et de la révision de la loi sur les étrangers. En même temps, l'année 2013 verra la mise en route du deuxième rapport spécialisé commun des trois Observatoires sur l'admission provisoire. Enfin, la recherche de fonds devra être intensifiée et le réseau actuel devra être développé.

Durcissements de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers

Le référendum contre les durcissements de la loi sur l'asile, soutenu également par l'ODAE Suisse, a abouti. En vue de la votation, l'ODAE-Suisse apportera des informations objectives et concrètes à l'aide de cas documentés.

Le parlement s'occupera vraisemblablement de la révision de la loi sur les étrangers pendant sa session de printemps. Cette loi devrait changer de nom pour devenir la loi sur les étrangers et l'intégration. L'idée est notamment de clarifier la réglementation des contrats d'intégration.

De même, une restructuration est prévue dans le domaine de l'asile. Concrètement, il s'agit de mettre en oeuvre une accélération des mesures, de réduire la durée des procédures et d'instaurer des centres de procédure isolés où se trouveraient à la fois les collaborateurs de l'ODM, les mandataires des requérants d'asile et l'aide au retour.

L'ODAE-Suisse suivra ces développements d'un regard critique et entrera dans le débat activement pour assurer le respect des droits humains.

Rapport spécialisé commun sur « L'admission provisoire »

Les trois Observatoires ont choisi le thème de l'admission provisoire pour leur deuxième rapport spécialisé commun. Le statut de « personne admise à titre provisoire » est destiné aux requérants ayant reçu une décision négative mais dont le retour

dans le pays de provenance n'apparaît pas comme raisonnablement exigible. Il s'agira d'examiner les conséquences du permis F sur le plan juridique et humain. Les trois Observatoires s'appliquent ainsi à une recherche intensive de cas concrets. La publication du rapport est pour le printemps 2014.

Droits de l'enfant et mariage

L'ODAE-Suisse prévoit la publication de deux rapports spécialisés en 2013. D'une part, il entend publier une nouvelle édition de son rapport de 2009 sur les droits de l'enfant et l'application de la législation concernant les migrations en Suisse. Il a commencé ses travaux dans ce sens en 2012 et a traité 28 cas concrets. D'autre part, son deuxième rapport spécialisé sera consacré au mariage. L'ODAE-Suisse reçoit actuellement de plus en plus d'informations que des difficultés se présentent du côté des autorités en particulier dans l'octroi du visa pour la préparation du mariage.

Développement de la recherche de fonds et présence accrue

L'Observatoire souhaite retravailler ses documentations en 2013 et accroître sa présence face au public. L'idée est de fournir des articles à des revues, d'intensifier les rapports avec les médias pour montrer les répercussions des durcissements en matière d'asile et d'étrangers. Un autre point central est le développement de la recherche de fonds.

Membres du Comité de soutien

Rolf Bloch, Berne
Martine Brunschwig Graf, Genève
Cécile Bühlmann, Lucerne
Thomas Burgener, Vièges
Achille Casanova, Berne
Dominique de Werra, Lausanne
Ruth Dreifuss, Genève
Raymond Junod, Lausanne
Balthasar Glättli, Zurich
Vreni Hubmann, Zurich
Walter Kälin, Berne
Daniel Kaeser, Eppesses
Françoise Kopf, Soleure
Georg Kreis, Bâle
Anni Lanz, Bâle
Philippe Lévy, Berne
Jean Martin, Echandens
Dick Marty, Lugano
Liliane Maury-Pasquier, Genève
Marco Mona, Zurich
Giusep Nay, Valbella
Jacques Neiryck, Lausanne
Luc Recordon, Lausanne
Antoine Raymond, Lausanne
Mgr Joseph Roudit, Saint-Maurice
Claude Ruey, Nyon
Barbara Schmid-Federer, Männedorf
Martin Schubarth, Lausanne
Jean-Christophe Schwaab, Riex
Chiara Simoneschi-Cortesi, Comano
Pierre Yves Simonin, Aubonne
Maja Wicki-Vogt, Zurich



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

Contacts :

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers

Stefanie Kurt
Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne
Tél: 031 381 45 40
info@beobachtungsstelle.ch
sekretariat@beobachtungsstelle.ch
www.odaе-suisse.ch

CCP : 60-262690-6

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, 3011 Berne

Beobachtungsstelle für Asyl- und Ausländerrecht Ostschweiz

Ann-Seline Fankhauser
Fidesstrasse 1, 9000 St. Gall
Tél: 071 244 68 09
ostschweiz@beobachtungsstelle.ch
www.beobachtungsstelle-rds.ch

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers

Mariana Duarte
Case postale 270, 1211 Genève 8
Tél: 022 310 57 30
info@odaе-romand.ch
www.odaе-romand.ch